

Tremblements de terre des 16 et 17 juin 2023

Chères Frontenaysiennes,
Chers Frontenaysiens,

Une semaine après le tremblement de terre du vendredi 16 juin 2023 et sa réplique du 17 juin 2023, la municipalité tient à faire le point sur la situation concernant les suites du séisme.

À ce jour, 73 habitants de la commune se sont manifestés auprès des services de la mairie, 24 habitants par écrit et 49 par contact téléphonique, pour signaler des dommages survenus sur leur habitation. Nous les remercions d'avoir pris contact rapidement avec la Mairie pour signaler ces dégâts et nous les assurons de notre soutien, de notre disponibilité et de notre solidarité.

De son côté, dès le lundi 19 juin, la mairie de Frontenay-Rohan-Rohan a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture des Deux-Sèvres.

Pour les habitants qui n'auraient pas encore eu l'information, vous pouvez encore déposer en mairie, avant le 27 juin, un simple courrier avec votre adresse et des photos concernant les fissures que vous avez constatées et ayant un lien avec le séisme.

Deux types de démarches sont nécessaires :

1) Contacter votre assurance qui pourra vous aiguiller dans les procédures à suivre et vous conseiller sur le dossier à constituer.

2) Prendre attache avec la mairie qui est chargée de constituer un dossier de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle et doit à cette fin recenser les dommages causés par le séisme.

Dans tous les cas, il vous est demandé de faire une déclaration auprès de votre compagnie d'assurance en précisant que la municipalité a déposé un dossier auprès de la préfecture pour reconnaître la commune de Frontenay-Rohan-Rohan en catastrophe naturelle.

Dans quelques semaines, un arrêté interministériel de catastrophe naturelle sera pris et listera les communes reconnues en état de catastrophe naturelle suite au séisme. Les habitants sinistrés pourront alors bénéficier de la procédure de catastrophe naturelle et devront recontacter leur assureur dans un délai de 30 jours à compter de l'arrêté interministériel.

La mairie vous tiendra au courant de cette reconnaissance et reste, dès à présent, à votre entière disposition pour tout autre renseignement.

Je remercie vivement le SDIS 79 et l'ensemble des sapeurs pompiers des Centres de Secours du sud Deux-Sèvres qui sont intervenus sur notre commune dès le samedi 17 juin auprès des habitants les plus touchés.

Bien cordialement,

Olivier Poiraud
Maire de Frontenay-Rohan-Rohan

S'abonner

www.frontenayrr.fr

